

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

**C 23/06/02 – TRANSPORTS – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE
TRANSMISSION DES DONNEES CONCERNANT LES ACTES DE DELINQUANCE
COMMIS DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS TERRESTRES**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est en responsabilité quant à la sécurité des personnes et des biens sur le réseau Fil Bleu. Dans le cadre de la délégation de service public de voyageurs en vigueur, approuvée par le Conseil métropolitain du 19 novembre 2018, l'opérateur Keolis Tours est en charge du suivi de la prévention et de la sûreté des personnels et des usagers, en collaboration quotidienne avec les forces de l'ordre.

L'Etat donne la possibilité de lui transmettre les données statistiques relatives aux faits de délinquance commis sur leur réseau Fil Bleu, en échange d'un accès et d'une restitution périodique des données collectées pour d'autres réseaux de transport urbain de taille comparable.

Le système d'information collaboratif « ISIS », pour « Intégration Standardisée des Informations de Sûreté », vise à renforcer la connaissance et la compréhension des phénomènes de délinquance observés dans les espaces de transport. Cette application permet de collecter les données relatives aux faits de délinquance et de les restituer à chaque acteur des transports collectifs de voyageurs.

La fourniture des données du réseau Fil Bleu est confiée à Keolis Tours, au moyen d'une convention tripartite. Cette transmission sera effectuée mensuellement, dans un cadre précis définissant notamment les droits d'accès et d'utilisation de l'application, la confidentialité des données et les formats des fichiers d'échange. Le dispositif de collecte et le type de données recensées correspondent d'ores et déjà aux outils utilisés par Keolis Tours pour son suivi actuel.

La convention correspondante est conclue pour une durée d'1 an, et reconductible tacitement sauf dénonciation par l'une des parties. Un bilan annuel sera transmis au Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention relative aux modalités de transmission des données concernant les actes de délinquance commis dans les transports collectifs terrestres ainsi que tout document y afférent.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Armelle GALLOT - LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Laurence MARIN</p>
---	---